



# Retraites

# Nous cotiserons plus longtemps

**Allongement de la durée de cotisation à 43 ans en 2035, pas de hausse de la CSG : ce sont les deux piliers de la réforme des retraites annoncée hier soir par Jean-Marc Ayrault.**

# Le fait du jour

## L'ÉDITO

### Habilités

**A**près des années d'évitement, la gauche s'est enfin attelée au chantier des retraites. La batterie de mesures dévoilées hier par Jean-Marc Ayrault comblera le déficit du régime général en 2020. Mais elle ne résout pas pour autant tous les problèmes pour qu'on puisse la qualifier de grande réforme. Il y a de l'habileté dans les équilibres choisis. Hausse des cotisations d'abord, puis allongement des carrières jusqu'à 43 ans en 2035... Les syndicats, qui s'attendaient à pire, peuvent souffler. Ils ont même obtenu des avancées, pour les femmes ou sur la pénibilité. Quant au patronat qui redoutait de voir ses charges s'alourdir, il grogne pour la forme. Mais se réjouit en coulisses de la promesse que Matignon lui a faite de réformer le financement de la protection sociale dès l'an prochain afin de ne pas augmenter le coût du travail. A trop vouloir ne fâcher personne toutefois, le gouvernement est passé à côté de la remise à plat que beaucoup attendaient. Et il n'a pas dit un mot de la façon dont sera comblé le déficit de 8 Mds€ du régime des fonctionnaires en 2020. Une habileté de plus, mais qui se paiera cash pour le contribuable.

MATTHIEU CROISSANDEAU

## 20 ANS DE RÉFORMES

**1993** Edouard Balladur, alors à Matignon, porte la réforme. La durée de cotisation du régime général passe de 37,5 à 40 années pour obtenir une pension à taux plein calculée sur les 25 meilleures années.

**2003** La réforme Fillon va plus loin. A l'exception des régimes spéciaux, tout le système est touché avec l'alignement progressif de la durée de cotisation des fonctionnaires sur celle du privé. Et un mécanisme de décote des pensions est mis sur pied pour ceux qui partent à l'âge légal sans toutes leurs annuités.

**2008** La réforme des régimes spéciaux promise par Sarkozy entre en vigueur. Elle prévoit l'alignement progressif de durée de cotisation des cheminots ou des électriciens sur le régime général.

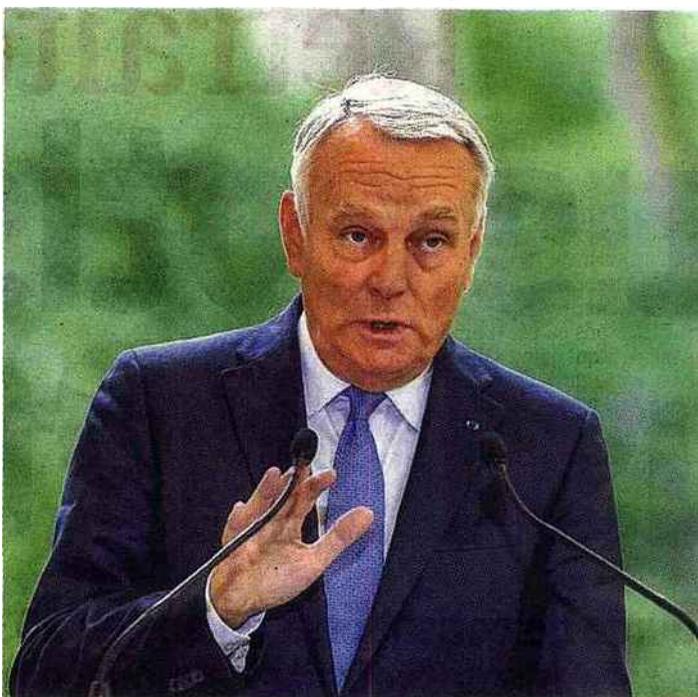
**2010** La réforme Fillon-Woerth relève l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans d'ici à 2018 et allonge la durée de cotisation de 41 à 41,5 ans d'ici à 2020 pour tous les salariés du privé et du public. L'âge de la retraite à taux plein passe de 65 à 67 ans. La retraite à 60 ans est maintenue pour les carrières longues et les salariés prouvant une invalidité professionnelle d'au moins 20 %.

# Retraites : Ayrault met fin au suspense

Coupant l'herbe sous le pied de l'opposition et des syndicats, le Premier ministre a dévoilé plus vite que prévu sa réforme des retraites.

**D**ans une affaire aussi explosive que les retraites, où le jeu de rôle des partenaires sociaux et de la classe politique pousse souvent à la surenchère, le placide Jean-Marc Ayrault a pris tout le monde de court. Après deux jours de consultations très médiatisées, menées tambour battant à Matignon, le Premier ministre, à la manœuvre de bout en bout sur ce dossier, a dévoilé dès hier soir le contenu de la réforme. Réforme d'autant plus attendue que c'est la première fois que la gauche, qui fit de l'abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite en 1981 un de ses totems, s'attaquait à son tour au lancinant problème de l'équilibre de nos régimes de pensions.

Le résultat ? Il est forcément à l'image du mandat confié à son Premier ministre par un François Hollande qui avait pris soin, tout au long de sa campagne présidentielle de rester « flou » — selon la formule d'un leader syndical — sur ce sujet. Et qui, depuis son accession à l'Élysée, ne voulait surtout pas ouvrir un nouveau front social, alors que crise et chômage frappent toujours dure-



Paris (VII<sup>e</sup>), hier. Jean-Marc Ayrault a présenté sa réforme des retraites : un modèle d'équilibrisme. (AFP/Kenzo Tribouillard)

ment le pays. Du coup, le projet, qui sera présenté le 18 septembre en Conseil des ministres, est un modèle d'équilibrisme, ménageant peu ou prou les uns et les autres.

A court terme, la réforme s'attaque certes au problème du financement des retraites en augmentant les cotisations, mais le Premier ministre promet aux entrepreneurs de ne pas alourdir leurs charges. Ayrault n'a d'autre choix que d'allonger la durée de cotisation... mais ce ne sera pas avant 2020. Et il a lâché aux syndicats toute une série de mesures en faveur des femmes, des métiers pénibles, des jeunes pour désamorcer autant que possible la journée d'action du 10 septembre. Pour riposter aux attaques de la droite sur le « matraquage fiscal » et à la grogne de son propre camp, il a écarté toute augmentation de la CSG, « qui pèserait sur l'ensemble des ménages ». Mieux, il a mis fin au gel du barème des impôts décrété sous Fillon, ce qui permet de donner un ballon d'oxygène aux contribuables les plus modestes. Politiquement, tout cela est habile.

MARC LOMAZZI ET HENRI VERNET

# Point par point, ce qui va changer

Les mesures présentées visent à « équilibrer les comptes et à corriger des injustices », a résumé Jean-Marc Ayrault. Détail.

**Pas de modification de l'âge légal de départ à la retraite.** On peut donc toujours partir dès 62 ans, mais on ne bénéficiera pas forcément d'une pension complète.

**Allongement à partir de 2020 de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein.**

**CE QUI CHANGE :** dès 2020, et jusqu'en 2035, il faudra cotiser un trimestre de plus tous les trois ans pour bénéficier de sa retraite à taux plein. Cette mesure ne va donc changer la donne que pour les personnes nées après 1957. En 2035, il faudra avoir cotisé 43 ans pour prétendre à une pension complète, contre 41,5 actuellement. En clair, un salarié qui aura 62 ans en 2035 — donc né en 1973 — ne pourra partir à taux plein que s'il a commencé à travailler à 19 ans. S'il a fait des études et commencé sa vie active à 23 ans, il devra partir à 66 ans pour avoir une retraite pleine.

**Pas de hausse de la CSG, mais hausse des cotisations salariales et patronales.**

**CE QUI CHANGE :** dès 2014, les cotisations retraite vont augmenter de 0,15 point puis de 0,5 point par an jusqu'en 2017. Soit un total de 0,3 point de cotisation supplémentaire. « Tous les régimes sont concernés », a insisté Ayrault.

**Création d'un compte épargne « pénibilité » à partir de 2015.** Ce compte sera financé par une cotisation minimale des employeurs, plus une cotisation proportionnelle à l'exposition des salariés pour les en-



Un trimestre de travail pénible donnera droit à un point sur un compte épargne.



Les pensions seront revalorisées au 1<sup>er</sup> octobre, non plus au 1<sup>er</sup> avril.



Un trimestre d'apprentissage vaudra un trimestre validé. (LP/Philippe Lavelle)

treprises où la pénibilité est avérée. **CE QUI CHANGE :** la pénibilité au travail ne donnait droit jusque-là à aucun avantage en matière de retraite, seule l'invalidité était prise en compte. Dorénavant, chaque trimestre de travail pénible donnera droit à un point sur un compte épargne. Ces points permettront, in fine, de partir en retraite plus tôt, de se reconverter ou de travailler à temps partiel sans réduction forte de salaire.

**Pas de nouvelle contribution des retraités** mais la date de revalorisation des pensions change.

**CE QUI CHANGE :** le gouvernement a décidé de ne toucher ni à la CSG sur les retraites ni à l'abattement fiscal de 10 % dont bénéficient les retraités. En revanche, la revalorisation des pensions passera du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année dès l'an prochain.

**Modification des avantages aux retraités ayant élevé trois enfants et plus.**

**CE QUI CHANGE :** les retraités percevant 10 % de pension supplémentaire pour avoir élevé trois enfants ou plus seront dorénavant imposés sur ces 10 %. Ce bonus disparaîtra

progressivement au-delà de 2020 pour laisser place à une majoration réservée aux seules femmes et dès le premier enfant.

**Prise en compte des cas spécifiques.**

**CE QUI CHANGE :** un trimestre d'apprentissage vaudra un trimestre validé. Ceux qui font des études longues aujourd'hui pourront profiter d'une bonification de quatre trimestres maximum. Ceux qui ont commencé jeune et connu beaucoup de chômage profiteront de deux trimestres de bonus.

DANIEL ROSENWEG

# « Ce n'est pas du colmatage »

**INTERVIEW** Marisol Touraine, ministre de la Santé et des Affaires sociales

**M**inistre des Affaires sociales, Marisol Touraine a été l'une des chevilles ouvrières de la réforme Ayrault.

**La durée de cotisation va passer à 43 annuités après 2020. En 2010, la gauche avait durement critiqué la réforme Fillon. N'est-ce pas un reniement ?**

**MARISOL TOURAINE.** Nous avons pris l'engagement de ne pas relever l'âge légal, nous le tenons ! Les chiffres du déficit des régimes de retraite sont là. Ne rien faire, c'est faire prendre le risque aux Français de ne pas avoir de retraites demain, c'est les exposer à la privatisation de leur retraite. Nous avons agi dans la justice — en prenant notamment en compte la pénibilité — et dans la durée : cela évitera d'avoir à faire des réformes tous les trois ou quatre ans.

**Les jeunes vont être pénalisés...**

Nous ne voulons pas perturber les projets de départ en retraite de ceux qui doivent partir avant 2020, et il n'y aura donc pas d'allongement avant cette date.

Au-delà, l'allongement sera progressif et lisible. Un trimestre de plus tous les trois ans, pour arriver à 43 annuités de cotisation en 2035 pour ceux nés en 1973. Mais ces mêmes jeunes obtiennent des droits nouveaux : tous les trimestres en apprentissage ou en contrat d'alternance seront désormais comptabilisés pour leur retraite. Nous proposons également un mécanisme très favorable de rachat de trimestres aux étudiants qui ont des formations post-bac. Garantir aux jeunes qu'ils auront une retraite, ce n'est pas leur dire qu'aucun effort n'est nécessaire.

**Vous misez sur la seule hausse des cotisations pour trouver les 7 Mds€ qui doivent combler chaque année le déficit du régime général. Est-ce suffisant ?**

Oui. Nous nous sommes fondés sur les prévisions du Conseil d'orientation des retraites (COR). Dès l'année

prochaine, les cotisations patronales et salariales augmenteront de 0,15 %. Parallèlement, les majorations de pension accordées aux parents de trois enfants et plus seront fiscalisées. La revalorisation des retraites aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre.

**Vous garantissez qu'il n'y aura pas de nouvelle réforme ?**

Notre réforme permet le financement en tenant compte des prévisions économiques jusqu'en 2035. Nous mettons en place un dispositif de pilotage qui doit permettre année après année de petits ajustements si nécessaire. L'enjeu est de mettre en place un projet qui s'inscrive dans le long terme. Ce n'est pas du colmatage, ce n'est pas une réforme à courte vue, mais structurelle.

**Pourquoi avoir renoncé à augmenter la CSG ?**

Les cotisations garantissent le lien entre le travail et la retraite. C'est un système simple et lisible.

**C'est surtout une façon de répondre à ceux qui dénoncent le**

**« ras-le-bol fiscal » ?**

Non, nous avons la volonté de ne pas augmenter des impôts quand ce n'est pas strictement nécessaire. Comme l'a dit le Premier ministre, nous allons

**« Il fallait en appeler à tous pour sauver ce qui est le cœur de notre pacte social »**

vers une quasi-stabilité fiscale en 2014. Il ne s'agit pas de privilégier, par principe, l'impôt. Nous voulions privilégier les cotisations.

**Les retraités ne sont pas épargnés.**

Ils n'auront pas de hausse de la CSG. Il fallait en appeler à tous pour sauver ce qui est le cœur de notre pacte social. L'effort demandé est limité et raisonnable.

**Un salarié sur cinq devrait bénéficier d'un compte pénibilité. Quand chacun saura-t-il s'il est concerné ou pas ?**

C'est la première fois que les conditions de travail seront prises en compte pour définir les conditions de départ en retraite ! Tous les Français ne sont pas égaux devant la vieillesse.



(AFP/Bertrand Guay)

**Paris (VII<sup>e</sup>), hier.** « Ne rien faire, c'est faire prendre le risque aux Français de ne pas avoir de retraites demain, c'est les exposer à la privatisation de leur retraite », explique Marisol Touraine qui a largement contribué à la réforme annoncée hier.

lesse. Il est donc normal que nous prenions en compte individuellement la pénibilité. En 2008, les partenaires sociaux se sont entendus sur dix critères de pénibilité, comme le travail de nuit, l'exposition à des substances cancérigènes, la manutention de charges lourdes... Nous allons travailler l'année prochaine pour faire en sorte que ce compte soit simple pour les entreprises. Il leur appartiendra d'y inscrire leurs salariés à partir du 1 janvier 2015. **Il avait été question d'aligner le mode de calcul de la retraite des fonctionnaires sur celui des privés. Une nouvelle fois, vous épargnez la fonction publique...** Les fonctionnaires seront, comme

**“C'est une réforme d'espoir et de confiance”**

tout le monde, concernés par l'allongement de la durée de cotisation. Pour ce qui est des régimes spéciaux, une convergence est engagée, elle doit aboutir en 2017. Il reste des différences pour les pompiers, les égoutiers, les policiers... Mais je le redis, tout le monde participe aux efforts. **FO et la CGT appellent à manifester le 10 septembre. Craignez-vous de gros cortèges ?** J'appelle les responsables syndicaux et tous les Français à bien regarder ce

que comporte cette réforme. Oui, des efforts sont nécessaires, mais ils sont équitablement partagés. Il y a des avancées considérables, sur la pénibilité, mais aussi en direction des femmes. C'est un progrès. C'est une réforme de gauche. La preuve, la droite ne se prive pas de la critiquer ! **La droite vous accuse d'avoir opté pour une réforme à minima...** Pourquoi, pour être ambitieuse, une réforme aurait-elle besoin d'être écrasante et punitive ? C'est une réforme d'espoir et de confiance. C'est une réforme courageuse et ambitieuse, et c'est la première fois qu'il y a des droits nouveaux.

*Propos recueillis par*  
**ALINE GERARD ET ROSALIE LUCAS**

**LES RÉACTIONS****■ Chez les politiques...**

**Jean-Luc Mélenchon, coprésident du Parti de gauche :** « La réforme Fillon est entérinée. Qu'est-ce qui va commencer tout de suite ? Une baisse des salaires. »

**Hervé Morin, président du Nouveau Centre :** « On se moque du monde et les injustices continuent ! Hollande a eu peur. Un brin de cotisations et on enfume les Français ! »

**■ Les syndicats...**

**Eric Aubin, secrétaire confédéral de la CGT :** « Le Premier ministre a balayé d'un revers de main nos propositions. Plus que jamais, la manifestation du 10 septembre est nécessaire. »

**La direction de la CFDT :** « Nous

nous félicitons des mesures de justice annoncées notamment pour les métiers pénibles et les jeunes. »

**Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO :** « L'allongement de la durée de cotisation n'est pas un signe d'espoir pour les jeunes. Il prolonge ce qu'avait fait M. Fillon en 2003. Personne ne peut garantir que cette réforme sera la der des der. »

**■ Et les patrons**

**Pierre Gattaz, président du Medef :** « C'est une réforme qui est dangereuse et qui n'est pas acceptable pour nous. C'est même une non-réforme, aucun problème structurel n'est résolu. Le gouvernement ne fait que taxer, taxer. »

## Les experts regrettent une réforme a minima

**A**près les déclarations de Jean-Marc Ayrault hier soir, les experts ne mâchaient pas leurs mots pour tacler l'inefficacité sur le long terme de la réforme. « Le gouvernement a tout fait pour rendre la réforme la moins douloureuse possible. Dans trois ou quatre ans, si la croissance ne redémarre pas, il faudra d'autres mesures. Tous nos voisins européens ont reporté l'âge des retraites à 65, 67, voire 70 ans. La France ne doit pas vivre dans un îlot isolé du reste de l'humanité », estime Bruno Chrétien, président de l'Institut de la protection sociale (IPS). Si aucune mesure n'est prise, « la sanction inéluctable sera la baisse des pensions, comme les artisans et l'un des trois régimes des médecins l'ont déjà fait », poursuit-il.

**“Comment le compte pénibilité va-t-il être abondé ? Il faut répondre concrètement”**

**Patrick Barré, gérant du cabinet Avenir Retraite Expertise**

« On est aujourd'hui obligés de repousser l'âge de départ. Il faudrait aussi une fusion des régimes, l'ajustement des régimes entre eux, notamment des régimes spéciaux, et la mise en place d'un système unique à points, comme cela existe ailleurs en Europe », assure de son côté Patrick Barré, gérant du cabinet Avenir Retraite Expertise, qui estime

que la hausse de la CSG (contribution sociale généralisée) était une bonne piste à suivre. Selon lui, « d'ici six mois ou un an, des ajustements vont devoir être pris au niveau de l'Agirc et de l'Arrco (NDLR : systèmes de retraite complémentaire des cadres et des salariés) ». Deux mesures sont néanmoins jugées « intéressantes » par les experts : la majoration familiale de 10 % pour les parents qui ont 3 enfants et la mise en place d'un compte pénibilité. Mais ils réclament des précisions. « Comment le compte pénibilité va-t-il être abondé ? Est-ce que ce système permettra vraiment aux ouvriers de partir à 60 ans ? Il faut répondre concrètement », juge Patrick Barré.

**BÉRANGÈRE LEPETIT**